



Le 13 avril 2010

Le très honorable Stephen Harper, C.P., député
Premier ministre du Canada
Chambre des communes
Ottawa, ON
K1A 0A6

Monsieur le premier ministre,

Je vous écris au nom du Congrès du travail du Canada afin d'inciter votre gouvernement à appuyer l'adoption d'une taxe sur les opérations financières pendant le sommet du G20 qui aura lieu à Toronto.

Comme vous le savez, le concept d'une taxe, coordonnée internationalement, sur les transactions telles que les opérations sur devises, obligations, actions et produits dérivés a été approuvé par Adair Turner, chef de l'organisme britannique de réglementation des marchés financiers, par de nombreux économistes éminents tels que Paul Krugman, lauréat du prix Nobel, et Joseph Stiglitz ainsi que par les gouvernements d'Allemagne et de France et bon nombre de leurs collègues de l'Union européenne, notamment grâce à l'adoption récente d'une résolution par le Parlement européen. L'idée jouit également de l'appui de la Confédération syndicale internationale et de nombreuses organisations de développement international comme Oxfam.

Le sommet du G20 tenu à Pittsburgh a chargé le Fonds monétaire international d'examiner les moyens par lesquels le secteur financier pourrait contribuer à payer le coût des opérations de sauvetage financier. Le rapport du FMI sera publié peu de temps avant les réunions du G20 qui auront lieu à Toronto, mais d'éminents économistes et fiscalistes ont indiqué qu'il est techniquement possible d'imposer une taxe sur les transactions et que cela pourrait rapporter de très appréciables recettes publiques.

Il est très décevant que les gouvernements du Canada et des États-Unis aient exprimé une vive opposition à l'adoption de pareille taxe avant même que le FMI ne dépose son rapport.

.../2



Toute taxe sur les opérations financières permet essentiellement de tirer des revenus de l'imposition d'une taxe à bas taux (habituellement de 0,05 % à 0,5 %) sur les activités du secteur financier qui sont spéculatives et qui nuisent à l'économie réelle. Vu son bas taux, cette taxe n'aurait que peu d'effet, sinon aucun, sur les opérations utiles à des fins de commerce et d'investissement à plus long terme mais elle restreindrait les opérations spéculatives à très court terme.

Il est tout à fait possible d'adopter pareille taxe. Jusqu'à tout dernièrement, de nombreux pays imposaient en fait une taxe sur certaines opérations financières. Le Royaume-Uni prélève encore une taxe ou un droit de timbre de 0,5 % sur la négociation d'actions qui lui permet de toucher des recettes correspondant à 0,2 % de son PIB.

Bien que les taxes à faible taux ne semblent guère avoir d'effet sur le lieu où les opérations se déroulent, il serait souhaitable, compte tenu de la déréglementation et de la compétitivité des marchés financiers, que tous les pays membres du G20 taxent les mêmes opérations au même taux.

L'imposition d'une taxe sur les opérations financières pourrait permettre au gouvernement du Canada de percevoir des revenus très considérables qui nous aideraient à réduire les déficits sans comprimer de très nécessaires programmes sociaux et services publics. Il est beaucoup plus équitable de taxer le secteur financier, qui a contribué grandement à la récente crise économique, que de majorer les impôts payés par les familles travailleuses qui ont été les victimes de la récession.

Une partie des recettes tirées de toute taxe coordonnée internationalement devrait servir à aider les victimes de la récession dans les pays en développement.

En terminant, j'incite votre gouvernement à faire fi de la forte opposition du secteur financier à l'imposition d'une taxe sur l'activité spéculative improductive et dommageable et à faire passer les intérêts des travailleurs et travailleuses avant tout.

Le très honorable Stephen Harper, C.P., député
Le 13 avril 2010
Page 3

Agréez, Monsieur le premier ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'K. Georgetti', with a long horizontal stroke extending to the right.

Kenneth V. Georgetti
Président
Congrès du travail du Canada

c.c. : L'hon. Jim Flaherty, ministre des Finances
Conseil exécutif du CTC
Direction du CTC, adjointe et adjoints exécutifs

KVG:AJ:am:sepb*225
File: 2-03-20302-05-P01